

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Site internet : www.pranles.fr



Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2013

Sur convocation du Maire, le Conseil Municipal de Pranles s'est réuni le vendredi 20 décembre 2013 à 19 heures.

Présents : M. Denis CLAIR, MME Nathalie DHORMES, M Fabrice THIERS, MMES Murielle BERTHELOT, Marie-Anne VIALATTE, MM Christian ROSE, Jean Claude VIDAL.

Excusés : M. Fabrice MARTEL, procuration donnée à Denis CLAIR, MME Martine VERDEAUX

Absents : MM Patrick MOUNIER, Nicolas ARNAUD

Secrétaire de séance : M VIDAL Jean Claude

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du 30/09/2013
- ✓ Délibération convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA)
- ✓ Délibération décision modificative N°2 (Budget principal)
- ✓ Délibération prêt relais Budget principal
- ✓ Point sur les dégâts d'orages
- 1. Demande de subvention à l'État (dégâts d'orages)
- 2. Demande de subvention au Conseil général (dégâts d'orages et travaux urgents de voirie)
- ✓ Fixation du montant de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire en prévoyance et en prévoyance (contrats labellisés - décret 08/11/2011) et choix de la formule a minima retenue pour les agents communaux
- ✓ Délibération pour le renouvellement du contrat des risques statutaires des agents communaux (CDG 07 - SOFAXIS)
- ✓ Point sur le schéma départemental d'alimentation en eau potable (Étude Conseil général)
- ✓ Questions diverses du Conseil

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DES 11 ET 15 NOVEMBRE :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité après une précision apportée au point 4 de la séance du 15 novembre : « prêt relais de 50 000€ sur deux ans au taux de 2,37%. ».

II – DELIBERATION « SMEOV » : RETRAIT DU SIVOM DE VERNOUX DU SMEOV ET DE L'INTEGRATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE VERNOUX :

Pranles faisant partie du SMEOV (Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux) par le biais de la Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres, elle est tenue de prendre une délibération. Votée à l'unanimité.

III – POINT SUR LES DEGÂTS D'ORAGE :

La subvention du Département pour la voie nouvelle entre Joigny et le Vabre est définitivement acquise, soit 32 450 €/HT.

1 - Délibération demande de subvention à l'Etat – Dégâts d'orage et route du Vabre

Les demandes de subventions pour le désenclavement définitif s'élèvent à 56250€ HT pour le déplacement en amont de la route effondrée, ou 75683,80€ pour le goudronnage de la voie nouvelle. Des aides sont également demandées pour les affaissements de terrain de la Pizette (VC 9), la Garde (VC 6) et entre les deux Vabres (VC 7), ainsi que des fossés et ouvrages d'arts encombrés à Jouanny (VC 11) et la Pranlette (VC 53), pour un total de 15170€ HT. Délibération adoptée à l'unanimité.

Une aide de 5000€ a été accordée par la Communauté de Communes.

2 – Point sur les travaux de la route de Joigny aux Vabres

La voie est achevée. L'entreprise Patrick Moulin a fait du très bon travail. Quelques aménagements restent à faire. Les services de secours ont fait un essai satisfaisant.

La création de la voie nouvelle a obligé Mr Yves Reynaud à déplacer et créer de nouvelles clôtures. Le conseil décide de lui accorder une aide de 300€.

IV – DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX AEP DU RESEAU DE LA PRANLETTE – CREDITS DETR 2014 .

Cette délibération concerne la poursuite des travaux sur le réseau de la Pranlette, à savoir les conduites montée et descente, de la station de relevage de la Charrière au col du Muret (163000€ HT) ; un réservoir de 50m³ au col du Muret (82000€ HT) et le changement des pompes de la station de relevage (32000€ HT, soit 277 000€ HT). Délibération adoptée à l'unanimité.

Le périmètre immédiat de la source de la Pranlette est de 2000 m². La SAFER estime le prix du m² à 0,50€. Prix à négocier avec la propriétaire. En tout état de cause, la transaction ne devra pas dépasser 2000€.

V – QUESTIONS DIVERSES

Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), commission chargée de garantir une répartition financière équitable dans le cadre de la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche). Sont désignés Denis Clair et Christian Rose.

Espace d'Animations : la commission de sécurité réunie le 9 novembre a donné un avis favorable à l'ouverture de la salle.

Recensement : la population de Pranles est établie à 489 habitants.

Vœux du maire : le 17 janvier 2014, à l'Espace d'Animations à partir de 19h00.

Prochain conseil le vendredi 31 janvier à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

-